

### 3. Prescription de bandes de compression

Elle doit comporter :

- La dénomination de la bande correspond à la force de compression
- La largeur de la bande
- La longueur de la bande
- Les modalités de pose :
  - le chevauchement (1/2 ou 2/3),
  - la hauteur de la compression,
  - la prise du talon.
- Le mode de pose : circulaire ou en spica,
- Les horaires de compression :
  - Bande élastique (portée le jour ôtée la nuit)
  - Bande inélastique pouvant être gardée la nuit.

### 4. Vigilance avant la prescription :

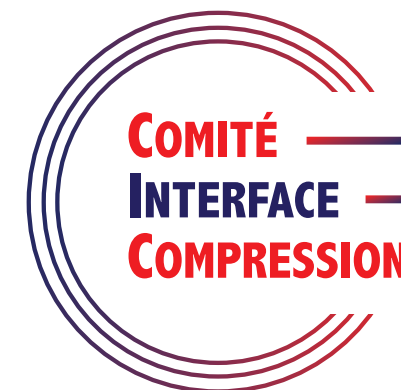
#### RESPECT DES CI GÉNÉRALES (HAS SEPT 2010)

- L'artériopathie oblitérante des membres inférieurs (AOMI) avec un IPS < 0,6
- La microangiopathie diabétique évoluée (pour une pression > 30 mmHg)
- La Phlegmatia caerulea dolens (phlébite bleue douloureuse avec ischémie aiguë de membre)
- La thrombose septique
- La compression (par bande) au niveau des pontages artériels périphériques.

#### DANS QUEL CAS FAUT-IL RÉÉVALUER LE RAPPORT BÉNÉFICE/RISQUES DE LA COMPRESSION (HAS 2010)

Une surveillance médicale régulière du rapport bénéfices/risques doit être effectuée en cas :

- d'AOMI avec un IPS > 0,6 et < 0,9 (diabétique, personne âgée)
- de neuropathie périphérique évoluée
- de dermatose suintante ou eczématisée
- d'intolérance aux fibres utilisées.



## AIDE À LA PRESCRIPTION D'UNE COMPRESSION MEDICALE

*Éléments communs à toute prescription*

Fiche à l'attention des médecins, élaborée par le Comité Interface Compression et les Groupes de travail Lymphologie, Malformations Vasculaires, Maladie Thrombo-Embolique Veineuse et Veines de la Société Française de Médecine Vasculaire.

Septembre 2019

*Ce document vous est proposé par la Société Française de Médecine Vasculaire*



# 1. La Prescription LPPR (la plus complète possible)

## LES MENTIONS OBLIGATOIRES

(Caisse d'Assurance Maladie 2012)

- Sur ordonnance spécifique, en double exemplaire
- Identification complète du prescripteur : nom, prénom, n° d'identification
- Nom et le prénom du patient
- Date de la prescription
- Le type de dispositif médical (collant, bas, chaussettes, ou bandes)  
Une chaussette est le plus souvent suffisante car à ce jour, il n'y a pas de différence d'efficacité validée entre chaussette et bas.

- La classe de compression (selon les normes françaises) :

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
10-15 mmHg	15-20 mmHg	20-36 mmHg	36 mmHg

- Le nombre de paires :
  - De manière générale, l'ordonnance initiale est renouvelable tous les 6 mois.
  - En cas d'inégalité de volume des 2 membres, précisez un « dispositif de taille différente » pour chaque membre.
  - Préciser l'utilisation de l'éventualité d'une superposition de dispositif
- La durée du traitement :  
En fonction de l'indication :
  - Port quotidien (le jour uniquement / le jour et la nuit)
  - Port au long cours,
  - Port uniquement dans des situations particulières.
  - Pas de compression par bas la nuit, sauf si besoin après chirurgie de varices ou procédures endoveineuse.

- La mention « sur mesures »
  - Si la morphologie ou l'indication le justifie. Indiquez le type de produit souhaité.
  - Le « sur mesure » nécessite une délivrance par un professionnel (pharmacien / orthopédiste) ayant validé une formation d'orthopédiste.
- Le renouvellement ne peut être fait que par le médecin prescripteur.
- Mention non remboursable (NR), en cas de dispositif NR, doit être indiquée
- Signature (sous la dernière ligne).

## LES MENTIONS FACULTATIVES

- L'âge du Patient.
- La Marque, et le nom précis du modèle : le dispositif médical prescrit nominativement est non substituable (Articles L.5125-23 & L.716.10) sauf accord préalable et exprès du prescripteur.
- Le renouvellement si nécessaire.

## 2. Les risques d'une prescription incomplète

### RISQUES D'EFFICACITÉ INSUFFISANTE

- Si prescription d'une compression de confort au lieu de bas médicaux
- En cas d'absence de mention de la classe
- En cas de la non indication d'une superposition de dispositifs lorsque celle-ci est nécessaire.

### RISQUES D'OBSERVANCE MÉDIOCRE

- Si inadaptation du modèle aux attentes du patient
- Si inadaptation du textile à la tolérance du patient
- Si absence de prescription d'accessoire d'aide à l'enfilage (Non Remboursé).

## EXEMPLES DE DISPOSITIFS D'AIDE À L'ENFILAGE

<b>MEDIVEN®</b>	Chausse bas	
	Enfile-bas XXL	
<b>SIGVARIS</b>	Chausse bas	
	Rolly	
<b>MYDELTECH</b>		
<b>THUASNE</b>	Enfile-bas de contention - pied fermés	
	Enfile-bas de contention - pied ouverts	
<b>BSN RADIANTE</b>	Enfile bas, à anses longues.	